



MINISTRE DES AFFAIRES DE LA
COMMUNAUTE EST AFRICAINE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE

CABINET DU MINISTRE

Réf : 1701/2437/CM/2022

**A Monsieur le Représentant Légal
du Groupe « RUCITEME CULTURE »
à
BUJUMBURA**

Objet : Suspension du Groupe des Tambourinaires
« RUCITEME CULTURE »

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, suite au comportement affiché par le Groupe des tambourinaires « RUCITEME CULTURE », qui s'est autorisée de s'exhiber avec les Etrangers en tenue négligé (Culotte, pantalon et simple t-shirt) en date du 19 juin 2022, lors de votre exhibition; et que cela ne respecte pas les principes sacrés de la danse emblématique d'Umurisho w'Ingoma cadrés aux articles 5, 8 et 9 du décret n°100/196 du 20 octobre 2017 portant réglementation de l'exploitation du Tambour aux niveaux national et international et la stratégie nationale du tambour et la stratégie nationale du tambour, le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, dans son devoir de protéger, de préserver et de sauvegarder le Patrimoine Culturel Burundais contre toutes formes de dévalorisation, **suspend, pendant un délai de six mois, le Groupe des Tambourinaires « RUCITEME CULTURE » pour l'exhibition et percussion du Tambour burundais.**

De même, **durant cette période de suspension, aucun membre du Groupe des Tambourinaires « RUCITEME CULTURE » ne sera**

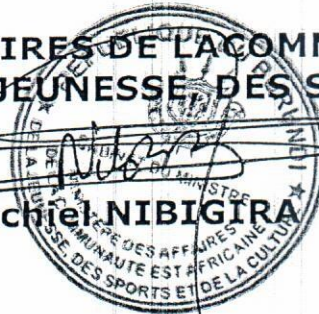
NS

autorisé à participer aux activités culturelles ou à s'associer aux autres Associations/Acteurs à caractère culturel burundais.

Veillez agréer, **Monsieur le Représentant**, les assurances de ma considération distinguée.

**LE MINISTRE DES AFFAIRES DE LA COMMUNAUTE
EST AFRICAINE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE**

Ambassadeur Ezéchiel NIBIGIRA



Copie Pour Information A :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, du Développement
Communautaire et de la Sécurité Publique

A

BUJUMBURA